



Angoulême, le 18 juin 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Second tour des élections municipales et communautaires : assouplissement des modalités pour l'établissement des procurations au domicile des personnes vulnérables

- - - - -

Afin de favoriser la participation électorale pour le second tour des élections municipales et communautaires, le Gouvernement est venu assouplir les modalités de recours aux procurations, notamment en facilitant l'établissement des procurations au domicile des mandants.

Les personnes vulnérables qui, en raison du Covid-19, ne pourraient pas se déplacer pour faire établir leur procuration peuvent demander à leur commissariat ou brigade de gendarmerie de se déplacer à leur domicile pour recueillir leur procuration, sans avoir à fournir de justificatif.

Les demandes peuvent être adressées par voie postale, par téléphone, ou par voie électronique, selon les modalités ci-dessous.

Pour les électeurs habitant en zone police

→ Communes de Cognac, Puymoyen et Soyaux

Commissariat	Par voie postale	Par téléphone
Angoulême	Rue Raymond Poincaré BP 1361 16000 Angoulême	05.45.39.38.37
Cognac	14, rue Richard 16100 Cognac	05.45.36.38.50

Les saisines par voie électronique doivent être adressées par courriel à l'adresse:

ddsp16-cic-operateurs@interieur.gouv.fr

Pour les électeurs habitant en zone gendarmerie

Unités de l'arrondissement d'Angoulême

Unité territoriale	Par voie postale	Par téléphone
Angoulême	2bis, boulevard de l'artillerie 16000 Angoulême	05.45.37.50.00
Chalais	43, rue de Barbezieux 16210 Chalais	05.45.98.10.09
Montmoreau	22, avenue d'Aquitaine 16190 Montmoreau	05.45.60.34.42
Côteaux du Blanzacais	22, route de Châteauneuf 16250 Côteaux du Blanzacais	05.45.64.00.23
Villebois-Lavalette	11, rue du lion d'or 16320 Villebois-Lavalette	05.45.64.90.01
Hiersac	Route de Châteauneuf 16290 Hiersac	05.45.96.90.03
La Rochefoucauld en Angoumois	4, boulevard du 11 novembre 1918 16110 La Rochefoucauld en Angoumois	05.45.62.00.19
Montbron	Lieu-dit « chez Briquet » 16220 Montbron	05.45.70.71.30

Unités de l'arrondissement de Cognac

Unité territoriale	Par voie postale	Par téléphone
Cognac	55-57, rue de bellefonds 16100 Cognac	05.45.82.01.86
Châteauneuf-sur-Charente	9, route de Cognac 16120 Châteauneuf-sur-Charente	05.45.62.50.17
Jarnac	24, rue de Dogliani 16200 Jarnac	05.45.81.45.73
Rouillac	600, avenue Paul Ricard 16170 Rouillac	05.45.96.50.19
Segonzac	9, rue Millardet 16130 Segonzac	05.45.83.40.09
Barbezieux-Saint-Hilaire	37, rue de la République 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire	05.45.78.17.49
Brossac	Rue de la gendarmerie 16480 Brossac	05.45.98.70.02
Baignes-Sainte-Redegonde	Rue du Général de Gaulle 16360 Baignes-Sainte-Redegonde	05.45.78.40.03

Unités de l'arrondissement de Confolens

Unité territoriale	Par voie postale	Par téléphone
Confolens	1, rue du pré de l'étang 16500 Confolens	05.45.84.04.55
Aigre	22, rue de la gendarmerie 16140 Aigre	05.45.21.10.12
Villefagnan	16, rue de la gare 16240 Villefagnan	05.456.31.60.11
Chabanais	Route de Limoges 16150 Chabanais	05.45.89.01.16
Mansle	Rue des Seigelas 16230 Mansle	05.45.20.30.19
Montignac-Charente	61, avenue de la Boixe 16330 Montignac-Charente	05.45.39.70.01
Terres de Haute Charente	52, rue du 8 mai 1945 16270 Terres de Haute Charente	05.45.71.30.02
Chasseneuil-sur-Bonnieure	2, route d'Yvrac 16260 Chasseneuil-sur-Bonnieure	05.45.39.50.06
Montemboeuf	27, grande rue 16310 Montemboeuf	05.45.65.00.12
Ruffec	15, boulevard du Général Pinoteau 16700 Ruffec	05.45.31.00.46
Champagne-Mouton	Rue Jules Ferry 16350 Champagne-Mouton	05.45.31.80.08

Pour les saisines par voie électronique, les demandeurs sont invités à se diriger vers la Brigade numérique de la gendarmerie depuis le site Internet

contacterlagendarmerie.fr

qui les mettra en contact avec l'unité compétente. Les procurations seront établies au domicile des mandants entre 9 heures et 18 heures.

—

De façon pérenne, les électeurs n'ont plus à justifier la raison de leur procuration et peuvent dorénavant les faire établir auprès d'un officier ou agent de police judiciaire, ou de leur délégué, dans les commissariats de police, les brigades de gendarmerie, ainsi que les tribunaux dont dépendent leur domicile ou leur lieu de travail

Par ailleurs, le projet de loi tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, en cours d'examen par le Parlement, prévoit la possibilité, pour les mandataires, **d'être porteurs de deux procurations établies en France, au lieu d'une en temps normal.**